

Session Plénière du 25 Février 2016

Rapport n°16.02.05 Transition Energétique en Région Centre-Val de Loire (Photovoltaïque)

Intervention de Charles de GEVIGNEY (Groupe Front National)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Il est ici beaucoup question d'énergies renouvelables et de massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Nous sommes favorables à l'esprit général de ces politiques, sous réserve qu'elles respectent un certain nombre de critères de base.

Dans le cadre du **Schéma Régional Climat Air Energie**, vous avez par exemple engagé, lors de votre précédente mandature, un « plan solaire photovoltaïque » qui consiste à équiper les toitures d'une vingtaine de lycées de la Région avec des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 1,2 M€.

Nous saluons cette démarche en faveur de l'indépendance énergétique de notre Région, mais souhaitons porter à la connaissance de cette assemblée plusieurs remarques concernant les choix d'approvisionnements validés par la Présidence.

L'article de la Nouvelle République, en date du 22 juin 2015, consacré à l'inauguration de la première centrale sur le Lycée hôtelier de Blois, nous apprend que les cellules photovoltaïques utilisées proviennent d'Asie. Il nous semble totalement aberrant qu'un tel projet, financé à 100% par la Région CVL, soit équipé avec du matériel étranger alors même que l'industrie française du photovoltaïque, pourtant pionnière, a tant souffert ces dernières années du dumping pratiqué par la Chine sur ce marché.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que l'impact CO2 des objets manufacturés en Chine est gigantesque. Le raffinement du silicium, nécessaire à la production de ces panneaux, est un processus très énergivore. Et **selon l'Agence Internationale de l'Energie**, l'électricité chinoise émet 800g de CO2/ kWh là où l'électricité française n'en émet que 80g/kWh. **10 fois moins !** Le processus de fabrication chinois fait grimper la dette carbone à un niveau tel que, si l'on intègre le transport et le

recyclage des panneaux en fin de vie, il est impossible pour le panneau photovoltaïque de rembourser cette dette pendant sa durée de production.

Cette enveloppe de financement régional ne serait-elle pas plus utile économiquement, et efficace écologiquement, si elle servait à financer l'achat de panneaux fabriqués en France ?

La même question se pose pour les prêts accordés par la Région, dans le cadre du programme PREVEO, en soutien de la Banque Européenne d'Investissement. Idem des projets portés par les SEM dans lesquelles la Région détient une participation.

Les équipements financés grâce à de l'argent public se doivent d'être exemplaires, tant sur le plan économique qu'environnemental.

A ce titre, nous demandons que des critères concernant l'origine géographique, et l'impact carbone réel, du matériel utilisé soient introduits dès lors que la Région apporte son concours financier à un projet d'énergies renouvelables.